Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260701-2026075CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 075

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. François-Éric GODEFROY, 1er adjoint, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2026 **Date d'affichage : 24 juin 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir Mme CORLAY), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. PARISOT), M. JONNET (pouvoir à M. GABORIEAU), M. LAURENT (pouvoir à M. GODEFROY), Mme LE GLEAU DECKMYN (pouvoir à M. COUGARD), M. SAVIGNAC, Mme THOMAS (pouvoir à M. GREBOVAL)

Secrétaire de séance : M GUILLOUX

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UCAL EN VUE DE L'ANIMATION DE LA PLACE DE L'EGLISE PAR UN BAL POPULAIRE LE SAMEDI 27 JUIN 2026

Entendu l'exposé de M. le conseiller municipal chargé du développement économique, des entreprises et de l'agriculture, et membre du Bureau municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que l'UCAL de Cesson Sévigné (Union des Commerçants, des Artisans et des professions Libérales) a sollicité la Ville pour soutenir son animation de la place de l'église lors de la journée de clôture du Cess'tival le samedi 27 juin prochain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention à signer avec l'UCAL de Cesson-Sévigné ayant pour objet l'organisation de l'animation prévue sur la place de l'église le 27 juin 2026,
AUTORISE M. le maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Publié et affiché le 3 juillet 2026